

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Arrêté du 30 janvier 2023

portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRET2301876A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 30 janvier 2023, l'agrément accordé par arrêté du 22 février 2018, au titre de médecin, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 22 février 2023 :

Médecin : Bernard CORITON.